



SANTÉ
SOCIAUX

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

SECTEUR LUCRATIF

DE GRÉ OU DE FORCE

Avenant 33

Le conseil fédéral a parlé :

L'instance dirigeante de la CFDT santé sociaux s'est réunie du 3 au 5 octobre 2024. Après l'analyse de la situation concernant la non-application de l'avenant 33, et les délais très courts qu'il reste pour le faire, plusieurs décisions ont été prises.



Plan A : de gré

Par la négociation

Depuis le 18 juin, la CFDT santé-sociaux attend des chambres patronales une proposition sous quelques semaines, pour garantir l'application avant le 31 déc. 2024, comme il est écrit dans l'avenant 33. Dans cette option, le conseil fédéral se tient disponible pour valider les modalités nécessaires **pour cette voie négociée**.

Plan B : de FORCE

Par la voie judiciaire

En cas d'échec de la négociation, Eve rescanières, secrétaire générale a obtenu le mandat du conseil fédéral pour **assigner en justice les 10 grands groupes du secteur dès début janvier 2025**. La première analyse juridique en possession de la CFDT santé-sociaux confirme la nécessaire, pleine application de l'avenant 33.

BONUS :

La CFDT Santé Sociaux sera en mesure de rendre des éléments publics concernant **la financiarisation de la santé lucrative (en France) et les montages financiers européens** (CICTAR® qui a notamment travaillé pour la CFDT sur le dossier ORPEA) . Tout cela afin de prouver où l'argent qui devrait revenir aux salariés s'est volatilisé (holdings immobilières, centrales d'achats ...).

Secteur
Lucratif

7 OCT 2024

Pour voir la vidéo (et suivre les actions CFDT) :



Deux lieux :

- Le site tout public : <https://sante-sociaux.cfdt.fr/DeGreOuDeForce>
- le groupe Facebook : <https://www.facebook.com/groups/cfdtprivelucratif>



sante-sociaux.cfdt.fr



Rejoignez-nous
Augmentons le rapport de force
ADHEREZ

www.cfdt.fr/adhesion
Auprès de vos élu-es CFDT

